



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**NOTE CIRCULAIRE N° ...003...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU 18/02/2026 A L'ATTENTION DU SECRETAIRE GENERAL A L'ESU, DES PRESIDENTS
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS PUBLICS ET
PRIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE AINSI QUE DES
MEMBRES DE LEURS COMITES DE GESTION.**

**CONCERNE : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS AD HOC AU SEIN DES
ETABLISSEMENTS EN VUE DE LA CREATION OU DU
RATTACHEMENT DES ECOLES DOCTORALES.**

**Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils
d'Administration, les Chefs d'Etablissements Publics et Privés de l'Enseignement Supérieur,
Universitaire, ainsi que les Membres des Comités de Gestion,**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Arrêté ministériel n°134/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2025 du 21 octobre 2025 portant organisation et fonctionnement des Ecoles doctorales au sein des Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire en République Démocratique du Congo, il est impératif que chaque Etablissement, sous l'accompagnement direct du Conseil d'administration de son ressort, s'approprie des dispositions normatives de l'arrêté précité.

A cet effet, je vous enjoins de procéder, au sein de vos établissements respectifs, à la mise en place d'une commission ad hoc chargée de l'application de l'Arrêté n°134 n°134/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2025, laquelle commission devra s'atteler notamment à :

- examiner les conditions institutionnelles, académiques et scientifiques requises pour la création d'une école doctorale ;
- identifier les modalités de rattachement aux écoles doctorales pour les établissements ne remplissant pas les conditions d'organisation autonome de la formation doctorale ;
- préparer des dossiers techniques à soumettre aux organes compétents, conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur ;
- lister les apprenants dont les données sont détenues auprès de chaque faculté ou entité correspondant en vue de leur catégorisation pour une gestion efficiente de la coexistence de deux systèmes durant la période transitoire devant conduire à la fin (en 2028) du troisième cycle de l'ancien système ;
- élaborer le projet de texte de création ou de rattachement de l'école doctorale ;
- rédiger un rapport sur les conclusions des travaux effectués à transmettre au Chef d'Etablissement, via le Secrétaire Général à la Recherche, pour traitement par les instances de l'établissement.

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



Cette commission est placée sous la supervision du Comité de Gestion que dirige le Chef de l'Etablissement et mise en œuvre par le Secrétaire Général à la Recherche. Ladite Commission devra être composée des Membres de trois catégories du personnel de l'établissement (académique, scientifique et administratif) de haute facture ainsi que de toute personne ressource jugée utile, en tenant compte des exigences de qualité et de gouvernance académique.

Chaque faculté/section devra être représentée dans ladite Commission dont le Président et le Rapporteur seront issus du rang magistral du Corps académique de l'établissement. Le Rapporteur sera secondé par deux adjoints, dont l'un du Corps scientifique et l'autre du personnel administratif. Un modèle de décision du chef d'établissement, pour raison d'uniformité, sera transmis aux établissements en vue de son adaptation.

Ce faisant, la mise en place de ladite Commission ad hoc doit intervenir **au plus tard le 19 février 2026**. La durée des travaux s'étend jusqu'au premier trimestre de début effectif des activités de l'Ecole doctorale. Ci-annexé, le calendrier global des activités allant jusqu'au démarrage effectif des Ecoles doctorales au sein des établissements.

Toute difficulté d'interprétation ou d'application des dispositions de l'arrêté ministériel précité par la Commission ad hoc ou autre instance de l'établissement devra immédiatement être portée à la connaissance de la Tutelle pour éclaircissements et orientations idoines.

De ce fait, j'exige des autorités en exergue, chacun en ce qui le concerne, à s'impliquer davantage pour l'application sans faille de l'arrêté susmentionné et ce, dans l'intérêt de la communauté de notre sous-secteur.

Fait à Kinshasa, le **18 FEV 2026**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse





**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



CALENDRIER COMMISSION DOCTORALE ET ETABLISSEMENTS ESU

N°	ACTIVITES	PERIODE	ACTEURS
01	Mise en place d'une commission ad hoc pour l'appropriation de l'Arrêté 134 en vue de la création des écoles doctorales ou de rattachement	Vendredi, le 19 février 2026 au plus tard	Recteur ou DG
02	Examen du projet de création des écoles doctorales par le Conseil de l'établissement après avis du comité de gestion	Mardi le 10 mars 2026 au plus tard	Conseil d'Etablissement
03	Examen du projet de : - Création des écoles doctorales - Rattachement aux écoles doctorales	Lundi 16 au Mardi 24 mars 2026	- CAU - Tutelle (Privé) - CA-ISP, CA-ISTAT, Autres universités non éligible à l'organisation de la formation doctorale
04	Accréditation de l'école doctorale (Arrêté) par l'Autorité de Tutelle après avis technique de l'ANAQ-ESU	Mercredi 29 avril 2026 au plus tard	- Tutelle - ANAQ-ESU
05	Création de l'école doctorale - Décision rectoriale de création - Désignation des animateurs	Lundi 11 mai 2026 au plus tard	Recteur
06	Début des activités des écoles doctorales	Lundi 18 mai 2026 au plus tard	Directeur de l'Ecole doctorale
07	Rattachement des Instituts Supérieurs et des universités ne remplissant pas les conditions d'organisation de la formation doctorale	Lundi 01 juin 2026 au Vendredi 31 juillet 2026	Recteur ou DG

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd



08	Début des inscriptions	Lundi 01 juin 2026	Candidats
09	Fin des inscriptions	Lundi 31 août 2026	Directeur Ecole doctorale
10	Publication des listes des inscrits	Mardi 15 septembre 2026	SGAC
11	Transmission des listes des inscrits	Mercredi 30 septembre 2026	RECTEUR
12	Ouverture de l'année doctorale	Samedi 24 octobre 2026	SE Ministre de l'ESURSI

Fait à Kinshasa, le **18 FEV 2026**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse


